DEVIA by Yloria

Accord de traitement des données

Version 2026-11-26.4-prod-20261126-1

Instructions, sécurité, prestataires et fin du traitement.

Parties et rôles

Pour les dossiers et coordonnées que le client confie à DEVIA, le client détermine les finalités et agit comme responsable du traitement ; YLORIA intervient pour son compte. Les données de gestion du compte et de facturation que YLORIA traite pour ses propres obligations sont décrites dans la politique de confidentialité. Cet accord fait partie du dossier de souscription, avec son annexe d’exploitation versionnée.

Traitements couverts

Les opérations sont la saisie, le stockage, l’organisation, l’extraction de texte, l’analyse demandée, la génération de documents, le partage choisi, le suivi des réponses, l’export et l’effacement. Les personnes concernées sont les utilisateurs, interlocuteurs professionnels, clients et répondants aux offres. Les données peuvent comprendre identité professionnelle, coordonnées, texte des demandes, propositions, prix et réponses. Le client évite les données sensibles, informations pénales et données de mineurs non nécessaires ; ce service n’est pas conçu pour leur traitement.

Instructions du client

L’utilisation des fonctions et les choix de partage constituent les instructions documentées. YLORIA ne réutilise pas les dossiers pour une autre finalité et signale une instruction qu’elle estime illicite. Une transmission imposée par la loi est portée à la connaissance du client lorsque cela est permis. Le client veille à la licéité des données confiées, à l’information des personnes et aux autorisations nécessaires.

Confidentialité et sécurité

Les personnes autorisées sont soumises à une obligation de confidentialité. Les accès sont limités ; les espaces sont séparés et les documents client reposent sur une copie publique limitée. Les mots de passe sont hachés et les secrets fournisseurs restent côté serveur. Les protections, copies et lieux applicables figurent dans l’annexe ; aucune certification, résidence européenne ou restauration quotidienne n’est présumée. Ces mesures sont réexaminées selon les risques et ne constituent pas une garantie d’inviolabilité.

Sous-traitants et transferts

Le client autorise les sous-traitants nécessaires identifiés dans l’annexe acceptée. YLORIA leur impose des obligations de protection adaptées et reste responsable de ses propres obligations. Tout ajout ou remplacement est communiqué préalablement afin que le client puisse formuler une objection motivée avant son intervention. Les parties recherchent une solution compatible avec le service ; à défaut, le traitement concerné ne commence pas et la fin du service peut être organisée. Un transfert hors Espace économique européen exige les garanties applicables, décrites dans l’annexe. Une adresse commerciale européenne ne prouve pas le lieu du traitement.

Assistance et incidents

YLORIA aide le client, selon la nature du traitement, à traiter les droits des personnes, analyses d’impact et obligations de sécurité. Une violation de données est signalée au client sans retard indu avec les informations disponibles, complétées si nécessaire. Les demandes reçues d’une personne sont orientées vers le responsable compétent. Ces obligations légales ne sont pas un SLA de disponibilité ou une promesse de délai d’intervention technique.

Vérification

YLORIA met à disposition les informations nécessaires pour démontrer ses obligations et permet les vérifications appropriées, y compris les audits du client ou de son auditeur mandaté. Le périmètre et les modalités sont organisés pour protéger les autres espaces, secrets et accès de production, sans neutraliser les droits légaux du client. Aucune attestation ou certification inexistante n’est annoncée.

Durée, restitution et effacement

Le traitement dure pendant le service et la période de récupération de 90 jours suivant sa fin. À l’issue, ou sur instruction d’effacement conforme au contrat, les dossiers sont effacés après contrôle. Les originaux comptables nécessaires sont isolés ; les copies locales sont retirées du cycle courant au plus tard sous 30 jours, sauf obligation documentée et accès restreint. Une restauration ne doit pas réintroduire des données déjà effacées. YLORIA conserve une trace limitée de l’effacement, sans le contenu des dossiers.

Empreinte du dossier de référence :
9a59a2f552ea78274b892702344e025c3236d99cb9d0e2840c9955e65d2b257e